



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2025

Exécutoire le : 17 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 17 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

CLIMAT AIR ENERGIE**Convention entre Grand Lac et la société STEP 73 pour son projet de mini-STEP**

La société STEP 73 a pour projet de construire une mini-STEP (stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)) sur la commune du Bourget du Lac.

STEP 73 est une SAS créée le 21 juillet 2023 à La Biolle pour le développement de projets de stockage d'énergie sous forme hydraulique (pompage/turbinage) en circuit fermé.

Les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) sont un type particulier d'installations hydroélectriques, à la fois consommateur et producteur d'énergie. Composées de deux bassins situés à des altitudes différentes, elles permettent de stocker de l'énergie :

- En pompant l'eau du bassin inférieur vers le bassin supérieur lorsque la demande électrique est faible (et le prix de l'électricité peu élevé) ;
- Lorsque la demande électrique augmente (tout comme le prix de l'électricité), elles restituent de l'électricité sur le réseau en turbinant l'eau du bassin supérieur.

Ces projets de STEP sont une des réponses à la production intermittente d'électricité renouvelable par le développement de la flexibilité du réseau.

La flexibilité du réseau peut être obtenue par plusieurs moyens :

- Adaptation de la production
- Adaptation de la demande
- Adaptation du fonctionnement des réseaux
- Stockage d'électricité (STEPs et batteries)
- Valorisation des différents leviers de flexibilités sur les marchés.

Le premier projet de la Société STEP 73 est une mini-STEP en circuit fermé sur la commune du Bourget du Lac. Ce projet est innovant car il n'existe, à ce jour, aucune mini-step en circuit fermé. Cet équipement est réalisé sur un circuit fermé, sans lien avec les milieux aquatiques et doit permettre par son fonctionnement l'optimisation du réseau local. Il est précisé que le coût de ce projet est d'environ 15,5 Millions d'euros.

Depuis 2024, Grand Lac accompagne le développement des projets de STEP pour s'assurer qu'à toutes les étapes d'un projet (de son identification à son renouvellement) le respect de l'environnement, des paysages, des habitants et des activités socio-professionnelles soit bien pris en compte.

Pour ce faire, un Comité Technique a été créé en 2024 (COTECH STEP) pour étudier et accompagner les 3 projets de STEP à l'étude autour du lac du Bourget sur le territoire de Grand Lac. Deux Cotech ont eu lieu et ont fait émerger le besoin de définir des modalités d'encadrement sur le territoire de Grand Lac de tout nouveau projet de développement des énergies renouvelables ou de STEP. Ainsi un travail technique est en cours pour définir une Charte en parallèle du développement d'un Schéma Directeur des Energies. Ces différents documents seront proposés et discutés avec les élus à partir du printemps 2026.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 18 février 2025, une convention a été signée avec la Région, autorisant Grand Lac à subventionner ce projet de mini-STEP qui n'utilise pas l'eau du lac du Bourget comme bassin aval.

Une subvention de Grand Lac de 5 000 € au titre du programme de transition énergétique du PCAET est proposée. Cette subvention doit permettre d'appuyer le financement d'études visant à réduire l'impact environnemental de ce projet et s'assurer en amont du développement du projet de l'évaluation des risques liés à la ressource en eau, la biodiversité.

L'octroi d'une subvention ne présuppose pas un avis définitif favorable à ce projet de mini-STEP qui nécessitera l'instruction par les services ad'hoc de l'Etat et de Grand Lac.

La subvention de Grand Lac de 5 000 € est inscrite au budget investissement du service 162 pour l'année 2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Société STEP 73 et tous les actes nécessaires à son exécution.
- AUTORISE le versement de la subvention

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

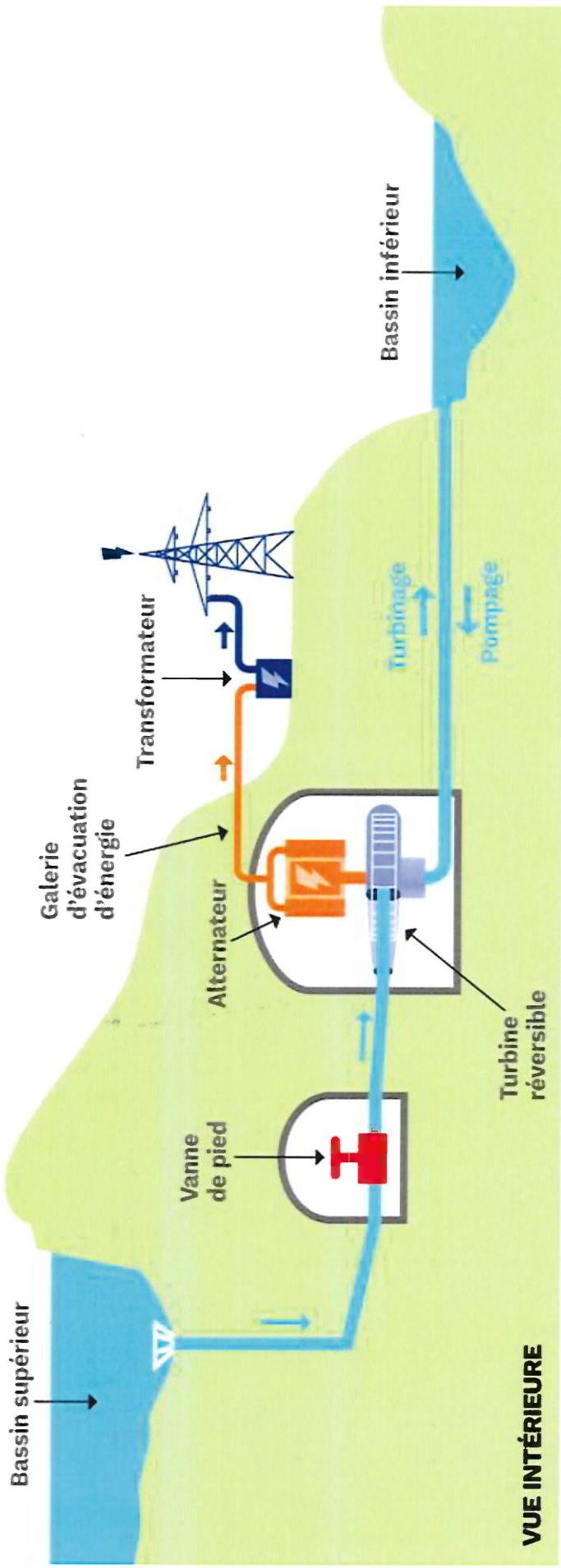
Le President,
Renaud BERETTE



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 49
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

FONCTIONNEMENT MINI-STEP



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Convention entre Grand Lac et la société STEP 73 pour son projet de mini-STEP

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5659 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5659-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.1. Subventions aux entreprises

